

m'ont profondément émue; j'anticipe donc avec plaisir de compléter ma tournée des provinces et des territoires. Jour après jour, je prends de plus en plus conscience de la force de caractère, des immenses qualités et de la bonne volonté des Canadiennes et des Canadiens. Je découvre mieux ainsi combien notre nation est riche et privilégiée.

C'est avec un intérêt et une fierté bien légitimes que les Canadiens ont suivi le voyage du premier astronaute canadien, le commandeur Marc Garneau. Sa participation à un vol de la navette spatiale Challenger est la manifestation la plus récente et la plus impressionnante du rôle que joue notre pays dans l'entreprise de conquête de l'espace. Nous sommes ainsi heureux de pouvoir collaborer au programme spatial des États-Unis et de faire notre part dans la recherche des avantages immenses que l'exploration de l'espace peut apporter à l'humanité.

En juillet, tous les Canadiens ont applaudi aux brillantes performances de nos athlètes aux Jeux olympiques de Los Angeles. Mon gouvernement désire leur rendre hommage, ainsi qu'aux entraîneurs et officiels, et souligner leurs remarquables efforts et leur dévouement à l'idéal olympique. Le haut degré d'excellence qu'ils ont atteint constitue à nos yeux à tous le plus bel exemple d'accomplissement national.

Réconciliation et unité nationale

La législature que nous inaugurons aujourd'hui doit marquer le début d'une ère de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. C'est dans cet esprit que mes ministres entendent faire honneur au mandat que leur a confié la population du Canada.

Certes, il n'y a pas de solutions toutes faites aux sérieux problèmes que connaît notre pays, mais les Canadiens témoignent d'une volonté évidente de repartir à neuf. Pour la première fois depuis fort longtemps, toutes les régions du pays sont représentées au sein du gouvernement national, et c'est là pour mes ministres une excellente occasion de réaliser un nouveau consensus national.

Vous serez appelés à faire un examen critique des rapports du Parlement avec la population canadienne. Les députés seront invités à approuver la création d'un groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes. Ses travaux seront axés sur la valorisation du rôle du député, et dans cette perspective, il étudiera les pouvoirs, les pratiques, l'organisation et les ressources de la Chambre et présentera des recommandations.

Le gouvernement du Canada constitue un énorme appareil qui touche les citoyens de multiples façons, et il importe de veiller à ce qu'il demeure sensible aux besoins de chacun. Un comité de ministres, présidé par le vice-premier ministre, a déjà amorcé un examen de l'ensemble des programmes gouvernementaux en vue de rationaliser et de simplifier le fonctionnement de l'État. Ainsi, l'administration deviendra plus facile à comprendre, plus accessible et plus proche du citoyen.

Le régime d'imposition sera révisé afin de le rendre plus simple et plus équitable, et de permettre aux représentants du peuple au Parlement d'exercer un plus grand contrôle sur sa gestion. Les droits des contribuables doivent être protégés; des mesures législatives seront donc proposées afin qu'aucun n'ait

à payer des impôts qu'il conteste avant d'avoir été entendu par un arbitre impartial.

L'un des objectifs prioritaires de mes ministres sera d'insuffler un nouvel élan au fédéralisme et de redonner aux Canadiens pleine confiance en l'efficacité de notre régime de gouvernement.

La consultation et la collaboration doivent redevenir l'ordre normal des choses. Mes ministres se réunissent déjà régulièrement avec leurs homologues provinciaux afin d'éliminer les sources de friction et d'améliorer les services dans les secteurs dont la responsabilité incombe conjointement aux administrations fédérale et provinciales.

Trois objectifs fondamentaux commanderont les relations de mon gouvernement avec les provinces, à savoir: l'harmonisation des politiques des deux ordres de gouvernement, l'assurance du respect de leurs domaines de compétence respectifs et la cessation des doubles emplois inutiles et coûteux.

L'unité nationale exige en outre que les deux ordres de gouvernement collaborent pour appuyer les minorités de langue officielle et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays. Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrée dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationales; il importe donc qu'on la consacre également dans les faits. Mes ministres reconnaissent la nécessité de réaliser des progrès constants et de manifester la vigilance requise dans ce domaine crucial de notre vie nationale.

La réalité canadienne est une mosaïque d'identités régionales distinctes, longuement enracinées dans notre histoire, de cultures diverses et de forces économiques régionales, que cimente un profond sentiment d'attachement envers un seul et même Canada.

Mes ministres sont déterminés à réaliser un consensus national qui soit le reflet de cette réalité. Ce consensus est essentiel si nous voulons rompre l'isolement chronique des régions du Canada, relever les défis que présentent les disparités économiques et sociales, redonner à nos secteurs économiques traditionnels, comme l'agriculture, les forêts, les mines, les pêches et le tourisme, la vigueur qui les a toujours caractérisés et faire en sorte que nos réseaux de transports et de communications servent mieux les intérêts de la nation.

Ce nouveau consensus national devra trouver son aboutissement dans la loi fondamentale de notre pays, car il est évident que l'entente constitutionnelle demeurera incomplète tant que le Québec n'y aura pas adhéré. Même si la principale obligation de mes ministres consistera d'abord à promouvoir un renouveau économique, ceux-ci s'emploieront à créer les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif primordial; il va de soi que cette tâche nécessitera la coopération de tous les partenaires de notre fédération.

Leur généreux concours ne sera pas moins essentiel au respect des engagements pris envers les peuples autochtones tels qu'ils apparaissent dans la Loi constitutionnelle de 1982. Par égard pour ces peuples et pour l'ensemble des Canadiens, il ne faut pas décevoir les grandes attentes qu'a fait naître le rapatriement de notre Constitution.